

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 196

présenté par

M. Lainé, Mme Poueyto et Mme Lasserre

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article unique de cette proposition de loi et donc à maintenir l'autorisation de la corrida dans notre pays.

Il faut toujours légiférer avec la main tremblante, après avoir levé les doutes sur les motivations qui nous poussent à modifier la loi. Le doute n'a ici pas effleuré l'auteur de cette proposition de loi qui se base sur des certitudes issues de préjugés erronés.

Doute qui semble absent chez ceux qui se savent défenseurs du bien face à la barbarie. A ce doute, cette proposition de loi préfère les préjugés jusqu'à la caricature en parlant de torture, en décrivant la corrida comme un spectacle sadique, voir un plaisir pervers.

En effet, pour les antispeciste, il est insupportable qu'on puisse tuer des animaux. Il est donc cohérent de ne pas accepter la mort du taureau à la corrida. Néanmoins, s'il n'est pas acceptable de tuer les animaux pourquoi s'attaquer d'abord à la corrida ? Pourquoi supprimer prioritairement une pratique qui entraîne annuellement la mort de quelques animaux qui ont vécu plus longtemps et dans de bien meilleures conditions que des animaux élevés pour leur viande?

On attaque la corrida parce que c'est une cible facile en tant que pratique minoritaire. L'idéologie antispeciste est elle-même ultra-minoritaire. La population française, dans son immense majorité, accepte de manger et donc de tuer des animaux et ne voudrait pas appliquer ces préceptes.

L'interdiction de la corrida n'est donc, à l'évidence, qu'un premier pas, le plus facile, de la longue marche vers l'antispecisme.

Il faut s'interroger sur le bienfondé de la démarche d'un député de Paris, visant à interdire aux autres une pratique qui heurte sa sensibilité. Peut-on penser que les régions taurines soient peuplées de sadiques et de pervers ? Peut-on mettre en doute la sincérité de grands artistes comme Hemingway ou Picasso qui ont vu de la beauté, là où certains ne veulent voir que violence et souffrance, sans avoir vu à proprement parler de corrida.

Les amateurs de corrida ne sont pas des barbares. Comme le disait Claude Lévi-Strauss, le barbare c'est d'abord celui qui croit à la barbarie. C'est celui qui, convaincu d'être dans le camp du bien, avec la morgue du conquistador, ne s'interroge pas sur les pratiques de cultures qui lui sont étrangères.

Pour toutes ces raisons, cet amendement propose la suppression de l'article unique.